

# Conditions générales de vente (CGV) (04/2021)

## Coach sportif Marion DESOBRY-BÖHLE

Les Conditions générales de vente peuvent être lues en permanence sur le site :

<https://coachsportifmarion.fr/docs/CGV.pdf> ou être envoyées par courrier électronique sur simple demande.

### 1. Présentation de Marion DESOBRY-BÖHLE et contact

Marion DESOBRY-BÖHLE est coach sportif diplômée du BPJEPS AF option A et B (déc. 2020)

Détentrice d'une carte pro : 09221ED0120 (expirant le 16/03/2026)

Et d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro) : Allianz N°61855162

En auto-entrepreneur (depuis le 05/01/2021), numéro Siret : 89262533600011, code APE/NAF : 8551Z

Téléphone : 06 51 80 88 35

Site Internet : <https://coachsportifmarion.fr>

### 2. Paiement et acceptation

**Le paiement par PayPal** (avec un compte PayPal, par carte bancaire ou avec le QR code), par **chèque**, par **virement** ou en **espèces** d'un (ou plusieurs) coaching(s) **vaut acceptation des présentes CGV par le client.**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables dès le paiement et précédant la première prise de contact, à l'exécution complète des prestations de chacune des parties, sauf en cas de résiliation, d'annulation ou de nullité.

### 3. Protection et modification des informations personnelles renseignées par le client

Les informations renseignées telles que : le prénom, le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, les informations bancaires, puis les informations sportives et de forme des clients sont essentielles afin que Marion DESOBRY-BÖHLE puisse correctement exécuter ses prestations.

Marion DESOBRY-BÖHLE s'engage à ce que les informations renseignées par ses clients soient conservées dans un environnement sécurisé et qu'elles ne soient pas accessibles, transmises ou vendues à des tiers.

Ces informations sont modifiables à tout moment sur simple demande auprès de Marion DESOBRY-BÖHLE

### 4. Prestations accessibles

Les prestations de coaching sont définies en collaboration avec le client lors du premier contact et peuvent être modifiées à la demande du client ou par proposition de Marion DESOBRY-BÖHLE.

### 5. Nature, durée et lieu des prestations

Les prestations proposées par Marion DESOBRY-BÖHLE sont de nature sportive et contribuent uniquement à la forme et au bien-être du client. Elles ne peuvent dès lors être assimilées ou se substituer à des traitements médicaux ou paramédicaux et ne sont pas considérées comme des « services à la personne ».

Chaque séance correspond, sauf indication contraire, à une heure d'encadrement et d'accompagnement sportif.

Le lieu de chaque séance est librement choisi par le client, sous réserve d'acceptation par Marion DESOBRY-BÖHLE. Il peut notamment s'agir du domicile du client, de son lieu de travail, ou d'un lieu extérieur.

Des frais de déplacement peuvent être demandés selon les communes où se pratiqueront les séances. Certains accords de tarifs de déplacement pourront être passés entre Marion DESOBRY-BÖHLE et le client en fonction de la distance et de la quantité des séances achetées. Chaque accord sera individuel et personnel à chaque client.

Liste des communes ne faisant pas l'objet de frais de déplacement :

Boulogne Billancourt, Châtenay Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay aux Roses, Issy les Moulineaux, Le Plessis Robinson, Malakoff, Meudon, Sèvres, Vanves.

Liste de communes faisant l'objet de 5 € de frais de déplacement :

Antony, Arcueil, Bagneux, Bièvres, Bourg la Reine, Cachan, Chaville, Gentilly, Kremlin Bicêtre, Marne la Coquette, Montrouge, Paris 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>, Saint Cloud, Sceaux, Vélizy Villacoublay, Verrières le Buisson, Ville d'Avray, Villejuif, Viroflay.

Liste de communes faisant l'objet de 10 € de frais de déplacement :

Buc, Chevilly Larue, Choisy le Roi, Courbevoie, Garches, Igny, Ivry, Jouy en Josas, La Celle Saint Cloud, La Défense, Le Chesnay, Les Loges en Josas, Levallois Perret, L'Haÿ les Roses, Massy, Nanterre, Neuilly sur Seine, Orly, Palaiseau, Paris 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>, Puteaux, Rocquencourt, Rueil Malmaison, Rungis, Saclay, Suresnes, Thiais, Vaucresson, Vauhallan, Versailles, Vitry sur Seine, Wissous.

## 6. Obligations de Marion DESOBRY-BÖHLE

Marion DESOBRY-BÖHLE s'engage à :

- Exécuter la séance par un encadrement et un accompagnement sportif avec diligence et selon les règles de l'art ;
- À veiller à la condition physique et à la sécurité du client tout au long de la séance ;
- À fournir au client tout conseil, toute information ou tout renseignement qui pourrait lui être utile pour sa pratique sportive ;
- À être disponible, ponctuelle, aimable et loyale.

## 7. Obligations du client

### 1. *Aptitude physique*

**Le client certifie sur l'honneur ne pas faire l'objet de contre-indication à la pratique d'un sport.** Il est par ailleurs fortement conseillé au client de fournir à Marion DESOBRY-BÖHLE un certificat médical daté de moins de trois mois indiquant sans réserve qu'il est apte à suivre les séances de coaching.

Le client est tenu de signaler à Marion DESOBRY-BÖHLE tout changement relatif à son état de santé ou à sa condition physique.

Marion DESOBRY-BÖHLE est libre de considérer que le client n'est pas apte à suivre les séances de coaching, ce qui peut entraîner une modification de celle-ci, son annulation ou un arrêt, un report ou une annulation de séance.

Pour les femmes enceintes, une autorisation médicale d'aptitude à la pratique des séances de coaching doit être fournie à Marion DESOBRY-BÖHLE.

## 2. Comportement

Le client s'engage à :

- Porter une tenue de sport propre et adaptée pour chaque séance ;
- Respecter les consignes de Marion DESOBRY-BÖHLE lors des séances, en particulier les consignes de sécurité et d'hygiène ;
- Être respectueux, loyal et ponctuel ;
- Avoir un comportement soucieux de sa sécurité et de celle de Marion DESOBRY-BÖHLE.

En cas de comportement irrespectueux, déloyal ou dangereux de la part du client, Marion DESOBRY-BÖHLE est libre de considérer que le client n'est pas apte à suivre les séances de coaching. Marion DESOBRY-BÖHLE peut le cas échéant décider de suspendre immédiatement la séance concernée. Marion DESOBRY-BÖHLE peut ensuite décider, sans préavis, remboursement ou indemnité, de reporter la séance, de l'annuler, ou, suivant la gravité du comportement du client, de modifier ou d'annuler les éventuels autres rendez-vous et éventuellement refuser définitivement de coacher le client.

### Les coachings de groupe

Les clients ayant choisis des coachings de groupe sont soumis à l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente. Seuls sont exposées ci-dessous certains ajouts liés à la nature de ces séances :

- Les clients des coachings de groupe doivent avoir un objectif sportif commun, l'objet de ces séances n'étant pas de répondre aux objectifs individuels de chaque client ;
- Les clients des coachings de groupe doivent s'entendre afin de désigner un ou plusieurs référents, chargés de réserver les séances auprès Marion DESOBRY-BÖHLE, par courrier électronique, téléphone ou SMS, et de transmettre aux autres clients du groupe toute information utile au sujet de celles-ci : horaires, lieux, matériel nécessaire, etc. ;
- Marion DESOBRY-BÖHLE est libre de refuser l'accès à un client des coachings de groupe en cas de retard supérieur à 15 (quinze) minutes. La séance est dans ce cas annulée pour lui, sans possibilité de report, de remboursement ou d'indemnité.

## 8. Retards, absences et impossibilités

Le client est libre d'annuler une séance auprès de Marion DESOBRY-BÖHLE moyennant un préavis minimum de 3 (trois) heures par téléphone ou SMS. Le cas échéant, la séance sera reportée. Si le préavis n'est pas respecté ou que Marion DESOBRY-BÖHLE aura attendu plus de 20 (vingt) mn au lieu de RDV de la séance, la séance sera annulée et considérée comme due.

Marion DESOBRY-BÖHLE est libre d'annuler une séance moyennant un préavis de 6 (six) heures, par téléphone, et à défaut par SMS ou courrier électronique, ou moyennant un préavis d'une heure si, pour une séance en extérieur, l'annulation est justifiée par des conditions météorologiques (ou évènement exceptionnel) non adaptées. Une séance peut également être annulée sans préavis, remboursement et indemnité en cas de force majeure ou d'impossibilité manifeste de Marion DESOBRY-BÖHLE. Les cas échéants, la séance sera reportée.

## 9. Responsabilités

Marion DESOBRY-BÖHLE décline toute responsabilité en cas de dommage, direct ou indirect, subi par le client à l'occasion d'une séance, sauf en cas de faute de la part de Marion DESOBRY-BÖHLE établie en justice. Cela vise notamment les éventuels accidents et blessures pouvant survenir lors d'une séance.

Marion DESOBRY-BÖHLE n'est également pas responsable des dommages directs ou indirects subis par un client en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution par eux des présentes Conditions Générales de Vente.

## **10. Assurances**

**Chaque client doit être titulaire d'une police d'assurance « Responsabilité civile »**, couvrant tout dommage qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même lors des séances.

Marion DESOBRY-BÖHLE conseille en outre à ses clients de souscrire une police d'assurance « Dommage corporel » permettant de couvrir les dommages affectant leur intégrité physique.

Marion DESOBRY-BÖHLE est titulaire d'une police d'assurance professionnelle permettant de couvrir les dommages engageant sa responsabilité professionnelle.

## **11. Vie privée et droit à l'image**

Marion DESOBRY-BÖHLE s'engage à préserver la confidentialité de ses clients. Cela vise toute information autre que celles transmises lors du paiement ou lors de la mise en place du programme personnalisé et/ou de groupe, ayant par exemple trait à la vie personnelle, familiale ou professionnelle du client.

Marion DESOBRY-BÖHLE se réserve la possibilité d'utiliser l'identité et l'image de ses clients à des fins de communication, sous réserve d'une acceptation écrite, expresse et préalable de leur part.

## **12. En cas de litige**

En cas de litige relatif aux présentes Conditions Générales de Vente ou lors du paiement des séances de coaching, les parties conviennent de tenter, avant toute saisine d'une juridiction compétente, de trouver une solution amiable.

Tout litige relatif aux présentes Conditions Générales de Vente ou lors du paiement des séances de coaching, ne pouvant être résolu à l'amiable, relève de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Nanterre.